

**DEPARTEMENT
DU
GERS**

**PROCES VERBAL
Conseil Municipal**

**COMMUNE
DE
LIAS**

Mercredi 02 Septembre 2020

L'an deux mille vingt le deux septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le 24 Août 2020.

Etaient présents : : Monsieur PAUL Gérard, Madame R'MIAL Sonia, Madame LANCELIN Sabine, Madame TAURIAC Nathalie, Madame ALAUX Marie, Madame CHARTRAIN Dominique, Madame SADERNE Christelle, Monsieur CECCARELLO Jean-Pierre, Monsieur CASPAR Philippe, Monsieur BILLECI Bruno, Monsieur LAFARGUE Benoît et Monsieur LAPORTE François, formant la majorité des membres en exercice,

Avant donné procuration : Madame DEGOUTTE Juliette a donné procuration à Madame Christelle SADERNE, Monsieur COLLIGNON BUISSON Jean-Baptiste a donné procuration à Madame Marie ALAUX

Absentes excusées : Monsieur CARTRON Emmanuel

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Nathalie TAURIAC

Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ordre du jour :

En préalable il propose de désigner le secrétaire de séance. Il propose Nathalie TAURIAC : cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

Monsieur le maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour : La fête du village , Concernant un dépôt de permis (avec réserves de bois).

À l'unanimité les membres approuvent de mettre ces points à l'ordre du jour

Avant de commencer la réunion, monsieur le maire aborde le sujet de pénurie d'eau, qui est un sujet préoccupant dans la répartition d'eau entre la métropole et note collectivité

La rentrée scolaire s'est bien passée, il y a eu quelques petits soucis de fonctionnement notamment pour la restauration scolaire du mercredi, petits dysfonctionnements entre CLAE (porté par la CCGT) et la mairie qui fait les commandes.

La 3eme classe de primaire a été ouverte, nouvelle enseignante.

Il y a eu la formation à Lias pour les personnels de l'UEMA et nous avons 2 enfants inscrits pour l'instant avec ouverture octobre.

Le transport scolaire a été mis en place mais quelques inquiétudes vis à vis du soir.

Approbation du PV du precedent conseil municipal qui s'est déroulé le 10 juillet 2020

CR du Conseil Municipal du 02 Septembre 2020

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques ou des observations, aucun membre n'ayant de remarques ou d'observation, il passe au vote d'approbation

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
15	12	14
Pour	Contre	Abstentions
14	0	0
Date de la convocation :		
Date d'affichage :		

7.1 –DECISIONS BUDGETAIRES

Objet : Décision modificatives n°1 pour régularisation du budget communal concernant l'opération de l'acquisition d'une maison en vue d'y implanter la nouvelle mairie

Délibération DM1-2020

Lorsque nous avons voté le budget, nous avons indiqué le montant de la subvention et le montant de l'emprunt mais il apparaît dans l'investissement alors que nous avons eu la réponse de la subvention, il nous faut donc le mettre en excédent.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
15	12	14
Pour	Contre	Abstentions
14	0	0
Date de la convocation :		
Date d'affichage :		

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires.

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

Objet Décision modificative n°2 : ouverture de l'article 673 pour un montant de 1 800 euros pour les remboursements de factures cantine de décembre erronées

Délibération : DM2 -2020

En juillet nous avons voté le budget nous avons attribué des recettes pour la cantine mais il y a eu des erreurs et il nous faut rembourser des familles. Il nous faut faire un jeu d'écriture pour régulariser.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
15	15	14
Pour	Contre	Abstentions
14	0	0
Date de la convocation :		
Date d'affichage :		

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux opérations budgétaires

5-2- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Objet : -Désignation des membres aux commissions communautaires thématiques

Délibération n°2020-09-01

Le conseil communautaire a délibéré pour la création des commissions, nous l'avons évoqué et il faut à présent délibérer pour nommer les membres, il faut 1 titulaire uniquement

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Nathalie DEVAUX TAURIAC

FINANCES : Jean Pierre CECCARELLO

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE Bruno BILLECCI

DEVELOPPEMENT ECO : Benoît LAFARGUE

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE : Christelle SADERNE

SPORT ET CULTURE : Sabine LANCELIN

Monsieur Philippe CASPAR s'étonne du nombre très réduit des commissions et du fait qu'il n'y ait pas de suppléant sur ces commissions.

Il propose de faire une demande officielle auprès de la CCGT, monsieur le maire propose de faire une motion auprès de la CCGT.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
15	12	14
Pour	Contre	Abstentions
14	0	0
Date de la convocation :		
Date d'affichage :		

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les représentants comme ci-avant établi.

7-3- EMPRUNTS

Objet : Emprunt relais à l'aménagement du lotissement « Les jardins d'Espinassou ».

Délibération n°2020-09-02

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes à la recherche d'un financeur pour ce lotissement communal.

Une seule banque a fait des propositions de prêts, le crédit mutuel qui a fait deux propositions une sur 10 ans et une sur 36 mois avec possibilités de rembourser anticipé sans frais.

Il faut délibérer pour choisir le financeur

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
15	12	14
Pour	Contre	Abstentions
14	0	0
Date de la convocation :		
Date d'affichage :		

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le Crédit mutuel comme financeur de ce projet.

3.5 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

**Objet : Commercialisation des terrains du lotissement « les jardins d'Espinassou»
Délibération n°2020-09-03**

Monsieur le maire rappelle que la situation actuelle économique est difficile et que l'avenir n'est pas certain, monsieur le Maire souhaite qu'on commercialise rapidement 10 lots afin de rentrer dans les frais,

La question est ce qu'on ne devrait pas prendre une ou deux agences pour leur confier la commercialisation ?

Le risque c'est que ça augmente le montant global des lots.

Ce qu'il est également possible de faire est d'aller à la rencontre de quelques constructeurs pour aider à la commercialisation.

Madame Marie ALAUX remarque que les agences ont un coût pour l'acheteur qui risque de faire augmenter le prix des lots.

Il est important de se positionner rapidement en raison du risque que la collectivité prend avec ce projet.

Monsieur le maire propose d'aller vite surtout.

Madame Marie ALAUX se fait confirmer que si on voit qu'on ne peut pas commercialiser on met le projet à l'arrêt.

En parallèle on peut commencer à lancer l'appel d'offre car cela n'engage à rien et que cela prend du temps.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de se rapprocher d'une ou deux agences en négociant avec elles pour les frais, et de se rapprocher aussi de constructeurs pour accélérer la pré-commercialisation.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
15	12	14
Pour	Contre	Abstentions
14	0	0
Date de la convocation :		
Date d'affichage :		

7.10 –FINANCES LOCALES

Objet : Divers - Facturation auprès des notaires des demandes de dossiers

Monsieur le maire indique que nous avons délibéré en son temps pour faire payer les demandes de CU auprès des notaires, la délibération a dû être retirée à la demande de la Préfecture.

En rentrant de vacances il y avait environ 10 demandes de notaires pour des copies de permis délivrées en 1998, de la piscin pour la vente d'une maison sur Lias qui a été vendue il y a quelques année (ce qui veut dire que les notaires ont tout les éléments).

Ces demandes sont chronophages (il faut aller aux archives) pour une commune comme la notre.

Donc Monsieur le maire souhaite faire un courrier à au ministère de tutelle afin de voir si on peut facturer ce type de demandes.

Il demande donc au conseil municipal s'il est d'accord pour cette action ? Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Questions diverses:

Monsieur le maire précise qu'il a été signé l'acte de vente de la maison, future mairie le 20 août.

Le premier point concerne le permis de Pascal GAUZERE, en face du château d'eau, ce terrain est situé en zone protégée AX potentiellement constructible mais impacté par les massifs boisés (50 m de part et d'autre) il veut y installer un hangar.

Pas de constructibilité en raison de cet impact pas possible de délivrer un permis, le pétitionnaire demande à ce qu'on signe ce permis quand même.

Monsieur le maire a un certain nombre de remarques, création d'un précédent d'une part et d'autre part le projet de hangar peut évoluer.

Madame Christelle SADERNE s'exprime en disant qu'elle ne souhaite pas que l'on signe ce permis car d'une part si on accepte cela va créer un précédent, et d'autre part il faut respecter le PLU vis à vis des zones boisées.

Monsieur Philippe CASPAR est du même avis.

Monsieur Le maire rajoute que cela lui pose vraiment un problème d'accepter vis à vis des situations d'autres administrés.

Monsieur le Maire demande la position des élus l'ensemble du conseil municipal est contre cette demande de permis.

Concernant la fête du village,

Le foyer souhaite organiser la fête du village en septembre, et monsieur le maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal.

Monsieur le maire lui a répondu qu'il fallait penser aux risques et que lui ne serait pas présent.

Monsieur le maire va appeler la Préfecture pour savoir si on peut accepter ce type de manifestation.

Madame Marie ALAUX pense que c'est à l'association de prendre ses responsabilités et que la mairie n'a pas à l'interdire.

Monsieur Philippe CASPAR est plutôt défavorable mais si la fête devait se faire il faut lister les personnes présentes.

Monsieur le maire va appeler la Préfecture jeudi pour avoir des éléments et une décision sera prise en fonction si la Préfecture donne des directives d'interdiction.

Il propose le 26 septembre pour le nettoyage de la mairie (avec les conjoints le midi), il précise que Nathalie TAURIAC a récupéré des bureaux pour la future mairie (merci à elle).

Monsieur Benoît LAFARGUE a une question sur la déviation, Il y a-t-il une date de fin ? pas de date selon monsieur le Maire.

Madame Dominique CHARTRAIN demande pourquoi la terre est remuée autour des arbres.

Séance levée à 22 heures 15 minutes

